

## **Concours commun national d'entrée dans la formation menant au Diplôme d'Etat de Paysagiste**

### **Voie de l'Admission sur titre**

### **Rapports des jurys Session 2022**

#### **Rapport du jury de l'ENSP Versailles Marseille**

Sur cette session 2022, les candidats pouvaient s'inscrire entre le 5 janvier et le 6 février inclus. Pour l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille, 23 places dont 14 pour Versailles et 9 pour Marseille étaient ouvertes. 70 dossiers ont été déposés, dont 24 demandes pour Marseille et 46 pour Versailles.

#### **Composition du jury**

Le jury de ce concours était composé de 3 enseignants à IMme Audrey Marco, MCF en écologie végétale nommée en qualité de présidente de jury, accompagnée de deux autres enseignants, MM. Michel Audouy et M. Mathieu Gontier, paysagistes et enseignants à l'ENSP.

#### **Résultats**

Sur l'ensemble des dossiers de candidature, 21 dossiers ont retenu l'attention du jury. Sur ces 21 dossiers, 17 candidats sont admis à l'issue d'un simple examen de leurs dossiers, 4 candidatures sont auditionnées le 4 mars 2022, puis 2 sur 4 sont admises suite à l'audition. Au total, 19 candidats sont retenus et admis sur liste principale. Aucune liste complémentaire n'a été établie.

Sur les dossiers non retenus, la majorité sont orientés vers le concours d'entrée (voie externe) du Diplôme d'Etat de Paysagiste (DEP). Quelques dossiers n'ont pas retenu l'attention du jury et n'ont pas fait l'objet d'une réorientation vers un autre cursus proposé par l'ENSP Versailles-Marseille.

#### **Observations du jury**

Le jury constate un nombre plus important de dossiers de candidature que les années précédentes (59 dossiers en 2021), sans doute lié à une bonne communication sur cette voie d'entrée de la part de l'établissement lors des Journées Portes Ouvertes. Les dossiers de candidats étrangers étaient en nombre moins importants que les années précédentes, certainement lié à la crise sanitaire Covid 19.

Dans les dossiers retenus, le jury identifie de rares très bons dossiers, beaucoup de bons dossiers qui ont permis une sélection directe des candidats. Sur les dossiers non retenus, les candidats n'ont pas un niveau suffisant de licence en conception spatiale pour prétendre à cette voie d'admission sur titre. La quasi-totalité est orientée vers un recrutement au concours d'entrée. Le jury recommande donc aux candidats de bien se renseigner sur les voies d'entrée existantes et de bien évaluer la voie d'admission leur correspondant. La voie d'admission sur

titre permet aux candidats d'intégrer la formation de paysagiste concepteur à mi-parcours, les candidats doivent donc démontrer au jury leur capacité à pouvoir l'intégrer directement.

Le jury a apprécié cette année la qualité graphique des dossiers déposés : les portfolios présentant de manière synthétique une sélection de travaux et d'expériences personnelles qui permet de bien apprécier le niveau des candidats en conception. Le jury rappelle toutefois aux candidats d'intégrer dans le portfolio une partie illustrant les acquis en matière de connaissance du vivant et de ses déclinaisons techniques dans le projet, partie qui a rarement été constituée dans les dossiers évalués. Il rappelle également que les candidats doivent montrer à travers ce document une prise de recul sur un parcours, une pratique de projet et comment ils cheminent vers le paysage. L'audition a permis de conforter un premier choix et, de lever des doutes sur les candidats notamment quant à leur motivation, leur projet professionnel et leur niveau en langues.

### **Rapport du jury de l'ENSAP Lille**

Sur cette session 2022, les candidats pouvaient s'inscrire entre le 05 janvier et le 06 février inclus. Pour l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Lille, 2 places étaient ouvertes. 41 dossiers ont été déposés.

#### **Composition du jury**

Le jury de ce concours était composé de : Denis Delbaere, professeur ; Dominique Henry, maître de conférence ; Yves Hubert, maître de conférence associé ; Didier Sachy, agent contractuel d'établissement

#### **Résultats**

Sur l'ensemble des dossiers de candidature, 8 dossiers ont retenu l'attention du jury. Sur ces 8 dossiers, 2 candidats sont retenus et admis sur liste principale, et 6 candidats sont inscrits en liste complémentaire.

#### **Observations du jury**

De nombreux candidats pourraient être admis en DEP 1 et non en DEP 2. Le jury s'étonne notamment de ce qu'une licence en infographie paysagère puisse constituer une équivalence au DEP 1.

Beaucoup de candidats ne présentent aucune analyse, aucune référence au contexte, ou n'ont que des références de trop petite envergure. Plusieurs montrent une motivation, une capacité d'observation, un regard, mais l'exercice du projet urbain n'est pas toujours prouvé. La capacité de conception fait souvent défaut et certains n'appréhendent pas la dimension du métier de paysagiste ou le limitent au végétal.

La première année de formation (année de DEP 1) est manifestement nécessaire à la majorité, à qui l'on peut donc conseiller de solliciter ce niveau, et non le niveau DEP 2, et par conséquent de tenter le concours par la voie externe.

Quelques candidats, heureusement très peu nombreux, nécessitent un cursus encore plus complet et ne pourraient pas être admis non plus en DEP 1.

## **Rapport du jury de l'ENSAP Bordeaux**

Cette année, 41 candidats ont déposé un dossier pour l'ENSAP Bordeaux. L'ENSAP Bordeaux a ouvert 5 places pour l'admission sur titres.

Le Jury était composé de 6 enseignants de la formation paysage.

La sélection s'est faite exclusivement sur dossier et elle a permis de retenir 5 candidats sur liste principale sans ordre de priorité et 4 candidats classés sur liste complémentaire.

### **Les candidatures retenues**

Les très bons dossiers ont été identifiés très rapidement et proposés dans le classement des admis. Ces dossiers, aux parcours académiques et/ou professionnels diversifiés présentaient une motivation personnelle bien développée dans laquelle le candidat exprimait des choix personnels ainsi qu'un projet professionnel clairement défini.

La qualité rédactionnelle de certains dossiers a été relevée par le jury.

Sur le plan graphique, les candidats ont su démontrer une bonne maîtrise des outils graphique et de conception, de la notion de projet et une sensibilité particulière aux paysages. Le jury a apprécié les dossiers de travaux démontrant un recul et une maturité des candidats sur leurs productions qu'elles relèvent d'un travail académique ou bien personnel.

### **Les dossiers non retenus**

Le jury indique un manque de connaissances de la profession: les connaissances sur le paysage et le métier de paysagiste sont peu développées. Il souligne que les candidats manquent d'expérience de culture générale sur le paysage.

Le jury relève que beaucoup de dossiers démontrent peu de connaissances de la formation, de son contenu, des questions d'actualités, des enjeux contemporains de la profession de paysagiste. Une simple consultation du programme sur le site internet de l'école permet d'éviter cet écueil.

Les dossiers de travaux mettent en évidence des limites en matière de conception spatiale tant dans la diversité que dans l'approfondissement. De la même manière, la connaissance du territoire, de la dynamique végétale et la manipulation de la cartographie doivent être acquises en entrant en DEP2.

Le jury rappelle que sur cette procédure le candidat doit démontrer qu'il possède des acquis équivalents à ceux exigés à la fin de la 1<sup>ère</sup> année du DEP.

Parmi, les dossiers non retenus, le jury signale que certains candidats feraient d'excellents candidats à une entrée en DEP1. Il encourage donc les candidats à se présenter au concours externe DEP1.

## **Rapport du jury du DENP Blois INSA CVL**

De façon générale, l'INSA/DENP vise, pour une entrée en DEP2, des profils d'étudiants ayant les compétences suivantes :

- déjà formés au projet de conception de l'espace

- disposant de connaissances sur les territoires (écologiques, socio-économiques, ...), soit par la formation, soit par l'expérience (pré)professionnelle (stages, apprentissage, ...)
- à l'aise en matière de production graphique
- clairs dans leur expression écrite de motivation et de présentation de leurs travaux.

L'exigence de l'école est motivée par deux raisons :

- d'une part l'atelier de projet de l'année DEP2 est dense et plonge l'étudiant dans l'apprentissage de l'échelle territoriale, nouvelle dans son cursus. L'échelle urbaine et celle du jardin sont réputées acquises ;
- d'autre part l'entrée en DEP2 ne laisse qu'une année de formation avant l'année DEP3 du travail de fin d'étude qui exige compétence et autonomie de la part de l'étudiant. L'année DEP3 est en effet largement consacrée au travail personnel, sur une longue période courant de l'été au mois de juin de l'année suivante.

Sur cette base, l'INSA/DENP ouvre peu de places chaque année (3 cette année) en se donnant la liberté de n'accueillir aucun étudiant si aucun profil ne paraît répondre aux critères d'admission.

Le jury du DENP 2022 a examiné 45 dossiers de candidats. 6 ont placé Blois en choix n° 1, 15 en position n°2 et 24 en position 3 ou 4.

La plupart des dossiers ne sont pas au niveau d'une entrée DEP2 à l'ENP.

L'école a retenu trois candidats (dont 1 qui a retenu Blois en choix n° 1, ce qui laisse présager de façon réaliste une seule entrée au final) :

- un architecte diplômé en formation d'approfondissement sur le paysage (master TDPP Versailles)
- une architecte niveau L3 en formation d'urbanisme à l'ENSA Bordeaux + apprentissage chez un cabinet d'urbanistes
- une architecte diplômée disposant de trois ans d'expérience dont une dans un grand cabinet de paysagistes

De façon générale, les profils d'architectes avec compléments de formation en urbanisme et paysage apparaissent comme les profils les plus favorables à l'entrée en DEP 2.

Le jury a noté plusieurs candidatures de diplômés DNMADE (diplôme national des métiers d'art et du design, formation en trois ans accessible par Parcoursup<sup>1</sup>) disposant de parcours de spécialité sur la conception de l'espace. Ces dossiers sont souvent intéressants, créatifs, proposant de bonnes compétences en conception de l'espace et représentation. Néanmoins tous ces profils sont « un peu courts » pour une entrée en DEP2, car ils ne montrent pas d'acquis en matière de projet urbain complexe, compétence acquise à l'ENP en DEP1.

L'école envisage donc d'informer les établissements délivrant le diplôme DNMADE de l'intérêt de ces profils pour une entrée en DEP1, en avertissant sur le caractère très exceptionnel de possibilité d'entrée en DEP2 sur ce seul diplôme. Ceci afin que les étudiants soient informés et ciblent mieux leur candidature.

---

<sup>1</sup> Voir : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-ecoles-d-art/Les-DN-MADE>